

Ces auteurs précisent que les circuits traditionnels du marché, habituellement long, peuvent ne plus être viables pour les pauvres et rendre trop coûteux leur exploitation dans beaucoup de pays en voie de développement qui veulent être compétitifs sur le marché mondial. Si les pauvres doivent tirer bénéfice de ce commerce potentiellement profitable, les décideurs auront besoin de trouver les moyens pour inclure des petits opérateurs (producteurs et autres parties de la chaîne de production) dans ce processus, aider et soutenir l'adoption d'une gestion efficace et des technologies afin de réduire au minimum les coûts de mise à niveau. L'étude recommande d'identifier les mesures servant à réformer les arrangements commerciaux globaux qui concernent la production et la technologie de récolte, la vente et la ressource employée et ce pour garantir l'efficacité, les capitaux propres et la stabilité des ressources aquatiques. Celles-ci viseraient à établir un environnement commercial capable d'ouvrir un grand accès aux marchés d'exportation et une partie équitable des avantages du commerce reviendrait aux citoyens à faible revenu.

En Europe de l'Est, les principales normes internationales (c.-à-d. OIN 9001, HACCP) sont adoptées par presque tous les pays de la région. Le fonctionnement des usines et de certaines fermes aquacoles se fait selon ces normes de base, cependant, les arrangements spécifiques aux marques et les certifications des produits aquacoles sont rares et les arrangements existants sont en grande partie peu exploités. Des efforts ont été fournis dans certains pays producteurs de carpe pour promouvoir leurs produits en faisant des dépôts de marques telles que la «carpe de Cesky» ou «la carpe tchèque». Ce sont des normes pour la production du poisson qu'il y a dans ces pays sauf la Hongrie, où le corps de certification est Biocontrol Hungaria, une organisation à but non lucratif, appartenant au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Les programmes marquants dans ces pays sont sous-développés, cependant, certains efforts pour établir la traçabilité sont bien visibles dans les pays membres d'EU de cette région. Il y a un intérêt croissant pour de tels programmes mais aucune initiative sérieuse n'a été prise jusqu'ici. La plupart des produits des pêches sont vendus sur les marchés locaux, où un grand nombre de consommateurs recherchent les produits bon marché et sont moins préoccupés par la qualité et la traçabilité. Bien que les divers arrangements de qualité soient déjà disponibles dans la plupart des pays de l'Est tels que EMAS (Eco Management et Auditing Scheme), les aquaculteurs ne sont pas au courant de tels systèmes ou refusent de payer la certification qui peut ne pas payer au retour.

Pour certains pays en Afrique du Nord, à savoir le Maroc et la Tunisie, la conformité aux règlements de l'UE qui régissent le poisson et les mollusques et crustacés représentant les produits clés de leurs exportations, est stricte. L'Égypte est en cours d'adopter et d'appliquer

les normes européennes sur la sûreté et le contrôle de qualité, qui sont les principales conditions pour le succès de ce secteur d'export. Au Proche-Orient, l'Arabie Saoudite est également conforme aux normes de l'UE, et peut maintenant exporter la crevette vers ce marché (précédemment la crevette était principalement exportée par l'Arabie Saoudite vers le Japon, l'Australie et les États-Unis d'Amérique).

Bien que les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord montrent une grande hétérogénéité dans le mode d'étiquetage, des licences d'exploitation et de certification appliquée à leurs produits aquacoles, ceci ne semble pas être lié au volume de leur production, ou à la durée de la mise



*Les produits d'aquaculture portant le certificat des produits organiques dans les supermarchés en Allemagne. Les produits de grande valeur tels que le saumon et la crevette ont toujours fait l'objet de certification et d'étiquetage pour assurer que le produit soit accepté par le consommateur: La certification de salubrité pour les produits d'aquaculture, leur qualité et la durabilité environnementale est un défi pour la crevette asiatique qui provient principalement des producteurs de petite taille.*

en marche de leur commercialisation. La réglementation, par l'intermédiaire des licences et/ou de la certification d'exportation du poisson aux marchés classés et pour l'exportation et l'importation des oeufs de poisson, juvéniles et géniteurs est, cependant, en place dans la plupart des pays de la région.

### **L'ACCORD DE L'OMC, LES QUESTIONS RELATIVES À LA CONFORMITÉ ET LES DÉFIS POUR LES PETITS PRODUCTEURS**

Les effets les plus fondamentaux sur les politiques, de l'adhésion à l'OMC, sont illustrés par l'expérience de la Chine. En général, les réactions qui accompagnent la mise à niveau requise par l'OMC prennent deux formes: permettre au pays concerné de respecter ses engagements exigés par la mise à niveau ainsi que l'harmonisation des politiques nationales avec celles de l'OMC; les lois ou la soumission à de nouvelles mesures doivent également respecter ce principe. À cet égard, une étude sur le secteur de la pêche chinois donne les éventuelles perspectives une fois que l'accord OMC est adopté et appliqué.

L'intégration à l'OMC implique un changement dans les politiques, en agissant directement sur l'économie et indirectement en régularisant et en stimulant le rôle. La politique spécifique et les ajustements institutionnels sont les suivants:

- (i) Changements des lois et des règlements. Essentiellement, les nouveaux règlements qui visent à transférer les fonctions de l'État à l'économie du marché et à pousser le gouvernement à prendre un rôle indirect dans le commerce et les activités commerciales. Ils visent à limiter l'intervention de l'État et soulignent que le rôle de l'État est de fournir, principalement, des services publics et sociaux. Les règlements cherchent également à simplifier les procédures administratives.
- (ii) Encouragement des organisations des fermiers. La création d'organisations de fermiers était une question sensible sur le plan politique. En reconnaissant l'investissement de l'État dans la création des organisations pour les fermiers tels que des groupements pour la technologie agricole et du marketing qui ne seront pas comptés en tant qu'élément de soutien à la nation prévue par le collectif (AMS), le gouvernement a maintenant officiellement donné son appui aux groupements des fermiers en ce qui concerne la technologie et le marketing au service de l'agriculture. D'une manière primordiale, le gouvernement va avoir peut-être besoin de ces organisations de fermiers pour mener le combat contre l'imposition des entraves aux échanges commerciaux et aux exportations agricoles Chinoises et aussi pour protéger les intérêts des exportateurs et des producteurs agricoles;
- (iii) Réforme fiscale. Pour rendre l'économie rurale plus compétitive et pour écarter certaines institutions qui ont historiquement causé beaucoup de dommages aux ruraux, le gouvernement a commencé à expérimenter la réforme fiscale rurale. L'expérience la plus audacieuse jusqu'ici est celle qui cherche à «convertir les charges en impôts». Les premiers essais ont commencé dans la province d'Anhui en 2000. La réforme a été conçue pour soulager le fardeau des charges imposées aux fermiers en réduisant le niveau d'imposition à un maximum de 5 pour cent du revenu du fermier.

### **Défis pour producteurs à petite échelle**

Le cas ci-dessus illustre comment un État s'implique avec le nouvel ordre mondial du commerce en faisant des ajustements et des réformes orientées vers le marché dans un large contexte national. Cependant, malgré les règles de l'OMC et les règlements qui sont censés niveler le champ du commerce international, il existe des entraves au commerce du libre-échange à savoir: les barrières non tarifaires et d'autres conditions d'accès au marché, liées à la sûreté alimentaire, la protection de l'environnement animal et d'autres questions telles que le terrorisme biologique qui réglementent l'importation de certains produits. Un autre inconvénient, c'est celui de l'augmentation des coûts qui menace surtout les petits fermiers. Des craintes ont été exprimées (NACA/FAO, 2004), sur le fait que le resserrement du marché pourrait conduire les petits fermiers pauvres, incapables de se conformer à toutes ces conditions - à mettre les clés sous le paillason. D'autres études ont montré que le faible accès au financement et le besoin de capitaux élevés pour certaines technologies et des systèmes d'élevage sont des handicaps majeurs pour la création ou le maintien de l'activité (Ahmed, Rab et Bimbao, 1994).

En conséquence, le capital élevé requis pour adopter les nouvelles technologies et le coût élevé de la conformité aux besoins du marché sont, en Asie, (où plus de 80 pour cent sont des fermiers de poissons de petite échelle) la bête noire des centaines de milliers de fermiers déplacés et sans emploi, ou des fermiers qui deviennent employés chez une grande société qui a fini par absorber leurs petites fermes.

L'impact évident, des exigences du marché et de son resserrement, sur les producteurs et les exportateurs des pays en voie de développement, dont beaucoup sont petits et la plupart du temps mal organisés, sera des coûts de production et de conformité plus élevés. Une appréhension valide qui n'est pas immédiate ni évidente néanmoins, est que le coût de mise à niveau pourrait devenir onéreux non seulement pour les petits producteurs aquacoles mais aussi pour les grands qui sont mal organisés et qui peuvent être éliminés du marché. Le défi doit, donc, permettre aux petits fermiers de réaliser des économies d'échelle et de pouvoir ainsi se conformer aux besoins du marché en étant bien organisés, tout en encourageant des pratiques responsables. Face à beaucoup de barrières, relever ce défi exigera également beaucoup d'engagement et de coopération des dépositaires (NACA/FAO, 2004).

En Asie, la transparence et la coopération dans le partage et le renforcement de l'information ainsi que la capacité d'adoption de la technologie a été toujours souligné. Les forums ont soulevé les perspectives des pays en voie de développement entrant dans l'e-commerce et établissant les arrangements mutuels qui facilitent et réduisent le coût de transmission de l'information, d'accélérer le traitement des «documents» et d'améliorer l'efficacité de la manipulation et de la circulation des produits entre les partenaires commerciaux, de l'établissement des régimes douaniers et des opérations communes qui réduirait les coûts de conformité très élevés, qui ont été estimés entre 7-10 pour cent de la valeur du commerce global (UNESCAP, 2001). Par rapport aux échanges globaux des produits aquatiques, c'est un coût d'environ 4,3 à 6,0 milliards de dollar EU.

En Amérique latine et les Caraïbes, les gouvernements n'ont pas de politiques de protection pour les producteurs de petite taille. En général, seuls des règlements sanitaires sont établis et sont obligatoires pour la sûreté de la pêche et des produits d'aquaculture destinés à l'exportation. Dans certains cas, les associations d'aquaculture ont entrepris des efforts pour établir des programmes qui visent la qualité, la traçabilité, la valeur ajoutée, la biosécurité et la promotion des exportations (par exemple Brésil, Chili). D'autre part, les pays tels que le Guatemala favorisent des programmes qui garantissent les opérations bancaires d'engagement quand les producteurs sollicitent une garantie ou des prêts. Au Nicaragua, on favorise l'éducation des producteurs pour qu'ils respectent les règlements nationaux et internationaux. Au Paraguay des conseils et des directives sont donnés pour que l'incorporation de nouveaux produits destinés à l'exportation soit réussie. Des associations pour des politiques de garantie de la qualité et de meilleures pratiques sont soutenues au Pérou. Au Venezuela, l'exploitation de certaines espèces est réservée seulement pour le pêcheur artisanal ou de subsistance ou leurs communautés organisées. Le Costa Rica suit une politique fiscale spéciale aussi bien pour le phyto- et les mesures zoo-sanitaires que pour tous les espèces et produits aquatiques.

En Afrique subsaharienne, l'existence de stratégies spécifiques pour sauvegarder le producteur de petite taille des impacts de conformité aux normes commerciales internationales n'est pas évidente, à ce stade il n'y a pas un besoin urgent d'instaurer ces règles. Cependant, le Mozambique, le Madagascar et l'Afrique du Sud ont mis en application des stratégies pour protéger les plus grands producteurs des produits d'exportation.

## **LE COMMERCE EN PRODUITS NON-ALIMENTAIRES**

Le commerce des poissons d'aquarium et des plantes aquatiques est en expansion (à l'exclusion des algues) ainsi que d'autres produits non alimentaires. Les gouvernements ont intérêt à favoriser la culture et le commerce des espèces aquatiques non alimentaires, en particulier d'aquarium (de décoration), en stimulant leur croissance potentielle afin d'augmenter l'emploi dans les zones rurales permettant une distribution de revenus dans le monde rural et même aux familles urbaines. Jusqu'à 2000, la valeur globale des ventes en gros des poissons ornementaux aussi bien d'eau douce que marine (animaux vivants pour l'aquarium seulement) a été estimée à 900 millions de dollar EU avec une valeur au détail estimée à 3 milliards de dollar EU.

L'Asie a fourni plus de 50 pour cent des poissons ornementaux (FAO, 2000). Les



évaluations placent la valeur annuelle du commerce ornemental marin à 200-330 millions de dollar EU; la valeur globale du commerce des poissons marins compte pour environ 10 pour cent du commerce international des poissons décoratifs (marins et d'eaux douces)<sup>3</sup>. Les poissons ornementaux sont également produits pour les marchés régionaux et internationaux au Cameroun, au Kenya, en Ouganda, au Malawi, en Afrique du Sud et en Zambie, bien qu'aucun chiffre précis ne soit disponible, excepté en Afrique du Sud. La plupart des produits non alimentaires importants de l'aquaculture exportés à partir de l'Afrique subsaharienne sont les peaux de crocodiles du Nil<sup>4</sup>. Les crocodiles sont élevés dans plusieurs pays.



AVEC LA GRACIEUSE PERMISSION DE ZHOU XIAOWEI

*Kiosque de poissons d'aquarium au Thaïlande. Cette industrie et ce commerce sont devenus un générateur de revenus supportant le livelihoods de plusieurs personnes en Asie. Même les fermiers agricoles sont entrain de diversifier leur mode de vie en exerçant l'élevage des poissons d'aquarium par les systèmes d'élevage par satellite dans plusieurs pays en Asie.*

L'industrie se développe rapidement particulièrement en Afrique du Sud, en Zambie et au Madagascar. Des poissons ornementaux sont également produits pour le marché régional et international au Cameroun, en Ouganda, au Kenya, au Malawi, en Afrique du Sud et en Zambie, bien qu'il n'existe pas de statistiques précises, excepté en Afrique du Sud. Des poissons en phase d'amorce sont exportés de l'Ouganda et du Kenya vers la République unie de la Tanzanie pour la pêche de la perche du Nil<sup>4</sup> sur le lac Victoria. Il n'y a pas de chiffres disponibles pour le volume de juvéniles de poissons exportés. Excepté l'industrie des algues, du crocodile et la pisciculture ornementale, l'aquaculture non alimentaire est très peu connue dans la région. Le continent a une immense diversité de poissons et les poissons ornementaux offrent une grande opportunité à l'ouest et en Afrique de l'Est, en particulier le cichlids, et le poisson-chat. L'Afrique du Sud-est le producteur principal des poissons ornementaux dans la région et environ 21 tonnes ont été exportées en 2003. Excepté aux Seychelles, il n'y a aucune ferme perlière en Afrique subsaharienne, bien qu'un certain travail expérimental ait commencé au Kenya.

L'Asie du Sud-est est le noyau du commerce des poissons ornementaux, fournissant plus de 85 pour cent au commerce d'aquarium<sup>5</sup>.

La production des espèces aquatiques non alimentaires est très limitée ou inexistante dans les pays du CEE, excepté les poissons ornementaux, qui sont produits dans certaines fermes de poissons alimentaires en tant qu'espèces secondaires. L'exception est représentée par la République Tchèque où la production des poissons d'aquarium est une partie intégrale de la production aquacole; on a estimé que la valeur d'exportation de ce type de poissons est 120 million \$EU en 2003.

Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, les principales espèces aquatiques non alimentaires sont également des poissons ornementaux, qui sont élevés en Algérie, en Égypte, en Iran, dans la Jamahiriya arabe libyenne, au Maroc, en Arabie Saoudite, et en Syrie. Pour l'Égypte, l'exportation des poissons ornementaux d'eau douce localement cultivés et importés se développe très rapidement.

En Amérique latine et les Caraïbes, aussi bien les poissons ornementaux cultivés dans

<sup>3</sup> Ces données de commerce ont été calculées par le rapport de l'UNEP à partir des valeurs d'export des dix meilleurs premiers producteurs. Les figures non officielles situent ces valeurs comme étant très élevées. Il y a aussi un commerce interrégional important qui ajoute également de la valeur. [www.unep-wcmc.org/index.html](http://www.unep-wcmc.org/index.html)? [www.unep-wcmc.org/resources/publications/UNEP\\_WCMC\\_bio\\_series.htm~main](http://www.unep-wcmc.org/resources/publications/UNEP_WCMC_bio_series.htm~main)

<sup>4</sup> En termes de valeurs, les peaux de crocodile sont considérées comme les plus chers pour l'export, suivies par les poissons d'aquarium, les algues et les poissons d'appât. Ce résumé est basé sur les figures d'export en Afrique du Sud et sur les valeurs des algues produites en Afrique subsaharienne.

<sup>5</sup> Les références utiles pour le commerce des poissons marins d'aquarium peuvent être trouvées sur Global Marine Aquarium Database: [www.unep-wcmc.org/marine/GMAD/](http://www.unep-wcmc.org/marine/GMAD/); [www.marine.wri.org/](http://www.marine.wri.org/)

presque la moitié des pays, que les alligators sont exportés. La contribution annuelle des exportations des poissons décoratifs dans les économies nationales a été estimée à 5-4 millions de dollars EU. En Amérique du Nord, les poissons décoratifs sont une industrie significative dans l'état de la Floride (États-Unis d'Amérique) où 178 producteurs fournissent 700 espèces d'une valeur de 47 millions de dollars EU en 2003. La valeur globale de l'industrie est estimée à 175 millions de dollar EU.

## RÉFÉRENCES

- Ahmed, M., Rab, M.A. & Bimbao, M.P. 1994. *Aquaculture technology adoption in Kapasia Thana, Bangladesh: some preliminary results from farm record-keeping data*. ICLARM Technical Report No. 44. Philippines, ICLARM. 43 pp.
- Arthur, J.R. & Bondad-Reantaso, M.G. (eds.). 2004. *Capacity and awareness building on import risk analysis (IRA) for aquatic animals*. Proceedings of the Workshops held 1-6 April 2002 in Bangkok, Thailand and 12-17 August 2002 in Mazatlan, Mexico. APEC FWG 01/2002, NACA, Bangkok, 203 pp.
- Arthur, J.R., Bondad-Reantaso, M.G., Baldock, F.C., Rodgers, C.J. & Edgerton, B.F. 2004. *Manual on risk analysis for the safe movement of aquatic animals (FWG/01/2002)*. APEC/DoF/NACA/FAO. 59 pp.
- Asian Development Bank. 2004. *Special evaluation study on small-scale freshwater rural aquaculture development for poverty reduction* (available at [www.adb.org/publications](http://www.adb.org/publications)).
- Bene, C. & Heck, S. 2005. *Fish and food security in Africa*. NAGA July-Dec 2005. Penang, Malaysia, WFC.
- Delgado, C., Wada, N., Rosegrant, M., Meijer, S. & Ahmed, M. 2003. *Fish to 2020: Supply and demand in changing global markets*. Washington DC, International Food Policy Research Institute and Penang, Malaysia, WFC.
- Dey, M.M. & Ahmed, M.A. 2005. Aquaculture - food and livelihoods for the poor in Asia: a brief overview of the issues. *Aquacult. Econ. Manage.*, 9:1-10.
- Dey, M.M., Rab, M.A., Jahan, K.M., Nissapa, A., Kumar, A. & Ahmed, M. 2005. Food safety standards and regulatory measures: implications for selected fish exporting Asian countries. *Aquacult. Econ. Manage.*, 9: 217-236.
- FAO. 2000. *The state of world fisheries and aquaculture*. FAO Fisheries Department. Rome. 142 pp.
- FAO. 2003. *Report of the Expert Consultation on International Fish Trade and Food Security. Casablanca, Morocco, 27-30 January 2003*. FAO Fisheries Report. No. 708. Rome, FAO. 2003. 213p.
- FAO/NACA. 2000. *Asia regional technical guidelines on health management for the responsible movement of live aquatic animals and the Beijing consensus and implementation strategy*. FAO Fisheries Technical Paper. No. 402. 53 pp.
- Globefish. 2005. *Vietnamese Pangasius exporters switching from the US to EU markets* (available at [www.Intervet.com/aah](http://www.Intervet.com/aah). Dec. 2005).
- Gupta, M.V. 2005. *Millennium lecture, fish for all*. The Hindu Business Line. 28 Sep. 2005.
- Hecht, T. 2006. *Regional review on aquaculture development. 4. Sub-Saharan Africa - 2005*. FAO Fisheries Circular. No. 1017/4. Rome, FAO. 96 pp.
- Luping, L. & Huang, J. 2005. China's accession to WTO and implications for the fishery and aquaculture. *Aquacult. Econ. Manage.*, 9: 195-215.
- Morales, Q.V.V, Morales, R.R. 2006. *Síntesis regional del desarrollo de la acuicultura. 1. América Latina y el Caribe - 2005/Regional review on aquaculture development.1. Latin America and the Caribbean - 2005*. FAO Circular de Pesca/FAO Fisheries Circular. No. 1017/1. Roma/Rome, FAO. 177 pp.
- NACA/ACIAR. 2002. *Report of the Emergency Disease Control Task Force on a serious disease of koi and common carp in Indonesia*. Network of Aquaculture Centres in Asia-Pacific (NACA). Bangkok, Thailand. 24 pp.
- NACA/FAO. 2004. *Emerging trends and experiences in Asia-Pacific Aquaculture 2003*. Bangkok. 150 pp.
- Rana, K.J. In press. *Regional review on aquaculture development. 6. Western Europe - 2005*. FAO Fisheries Circular. No. 1017/6. Rome, FAO.
- Subasinghe, R.P. & Arthur, J.R. (eds.). 2005. *Regional Workshop on Preparedness and*

- Response to Aquatic Animal Health Emergencies in Asia. Jakarta, Indonesia, 21-23 September 2004.* FAO Fisheries Proceedings. No. 4. Rome, FAO. 178 pp.
- Subasinghe, R.P., McGladdery, S.E. & Hill, B.J.** 2004. *Surveillance and zoning for aquatic animal diseases.* FAO Fisheries Technical Paper. No. 451. Rome, FAO. 2004. 73 pp.
- Tucker, C.** 2003. Channel catfish. In: J.S. Lucas & P.C. Southgate, eds. *Aquaculture: farming aquatic animals and plants*, pp. 346-363. Oxford, Blackwell. 502 pp.
- UNESCAP.** 2001. *Training manual on increasing capacities in trade and investment promotion.* New York. 210 pp.
- Wurmann, C.G., Madrid, R.M. & Brugger, A.M.** 2004. Shrimp farming in Latin America: current status, opportunities, challenges and strategies for sustainable development. *Aquacult. Econ. Manage.*, 8(3/4): 117-141.